



CONSTITUTION DE LA FUTURE GOUVERNANCE DU DLAL FEAMPA 2021 2027

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le volet territorial du FEAMPA est lancé en Bretagne :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) pour la période 2021-2027, la Région Bretagne a lancé un appel à candidatures le 8 novembre dernier, auprès des territoires maritimes afin de les accompagner dans le développement d'une économie bleue durable.

Doté d'une enveloppe de 8 millions d'euros, ce volet territorial du FEAMPA appelé « Développement Local mené par les Acteurs Locaux – DLAL » doit permettre de financer des projets innovants et collectifs, qui répondent aux enjeux des territoires maritimes bretons.

Sur la période 2014 – 2020, le volet territorial du FEAMP a montré sa capacité à créer des dynamiques locales et à renforcer les relations entre les acteurs des filières de la pêche et de l'aquaculture ainsi qu'avec les autres acteurs du quartier maritimes de Paimpol. Fort de cette expérience, Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff-Armor Communauté et Lannion-Trégor Communauté ont affirmé leur volonté de déposer une candidature commune à l'échelle du Quartier maritime de Paimpol, avec Lannion Trégor Communauté en tant que Chef de file, Leff Armor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération en tant que partenaires.

L'appel à manifestations d'intérêt est ouvert du 10 mars 2022 au 22 mars 2022 18h.

La réponse à cet appel à manifestation d'intérêt se formalisera par mail ou par courrier et devra comporter des éléments de motivations :

- L'expertise ou l'expérience au regard de l'économie bleue du territoire,
- La représentativité et les réseaux qu'elle peut faire valoir...
- Eventuelle valeur ajoutée de la structure ...

Ces manifestation d'intérêt seront jointes au dossier de candidature.

Les manifestations d'intérêts seront examinées par la Commission Mer et Littoral le 24 mars 2022 et validées par Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff-Armor Communauté et Lannion-Trégor Communauté. Les répondants seront informés de cette décision à l'issue de la sélection des candidatures DLAL FEAMPA.



Rôle et fonctionnement

La future gouvernance du DLAL FEAMPA s'intitule la **Commission Mer et Littoral**, et aura pour mission principale d'appliquer la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux. Cela passe notamment par :

- **Favoriser le développement de synergies entre les acteurs de l'économie bleue du territoire ;**
- **Conforter la place des acteurs des filières de l'économie bleue** dans la gestion du territoire maritime, afin d'amener l'ensemble des acteurs maritimes à se mobiliser et à s'investir dans un **projet de développement maritime commun**,
- **Elaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire** avec des critères objectifs de sélection des opérations qui préviennent les conflits d'intérêts,
- Assurer, lors de l'audition des porteurs de projet, la **cohérence** entre les projets et la stratégie DLAL FEAMPA du Quartier maritime de Paimpol
- **Evaluer** spécifiquement ladite stratégie et assurer la **communication sur le DLAL**.
- **Etre relais d'information** concernant les aides FEAMPA accessibles pour les porteurs de projets et le cas échéant **être ambassadeur** du DLAL;

Avertissement : Cet engagement nécessite un certain investissement et une disponibilité, à raison d'une réunion tous les 2 mois.

Composition de la Commission Mer et Littoral

La Commission Mer et littoral sera composée de représentants des secteurs public et privé locaux, reflétant fidèlement les parties intéressées de l'économie bleue durable locale :

- **Représentatifs** de la stratégie maritime de notre territoire dans le cadre du DLAL FEAMPA
- **Caractérisant un Partenariat local** fondé sur un équilibre entre acteurs publics et acteurs privés, avec au moins 50% d'acteurs privés
- **Dont une part significative des acteurs de la pêche et de l'aquaculture** dans l'instance de gouvernance

Constitution de la Commission Mer et Littoral

Le nombre final de sièges sera conditionné par le nombre d'acteurs de la pêche et/ou de l'aquaculture qui souhaiteront intégrer la gouvernance, ces acteurs devant représenter une part significative des membres de l'instance de gouvernance.

Ci-dessous, une répartition exhaustive de structures institutionnelles et privées qui pourraient siéger au sein de la CML. Il conviendra par la suite d'étudier les candidatures reçues, dans le respect d'un équilibre entre les deux collègues.



Collège des acteurs publics de l'économie Bleue	Collège des acteurs privés de l'économie Bleue
<p>Conseillers régionaux référents représentant le conseil régional de Bretagne (titulaires non votants)</p> <p>Représentants des 3 EPCI du Quartier Maritime de Paimpol</p> <p>Représentant de l'île de Bréhat</p> <p>Représentant du Conseil départemental des Côtes d'Armor</p> <p>Représentant des Chambres consulaires</p> <p>Représentants des 2 SAGE du Quartier Maritime de Paimpol</p> <p>Représentants des 2 SCOT du Quartier Maritime de Paimpol</p> <p>Représentant des activités de défenses nationales liées à la mer, et de sécurité maritime (titulaires non votants)</p>	<p>Filière pêche-aquaculture (ex. : Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins ; Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord, Centre d'étude et de Valorisation des Algues, etc.)</p> <p>La formation professionnelle, l'enseignement supérieur et la recherche marine (ex. : Lycée professionnel maritime Pierre Loti, Association CAP Avenir 22/35, CEVA, etc.)</p> <p>Education à l'environnement (ex. : REEB, VivArmor Nature, Eau et Rivières, etc.)</p> <p>Le nautisme</p> <p>La construction et la réparation navale</p> <p>La culture et les loisirs</p> <p>La production d'énergie marine</p> <p>Le transport maritime</p>

Afin de respecter les règles fixées par la Commission européenne et le Conseil régional concernant la composition du comité de de sélection des dossiers FEAMPA (Commission Mer et Littoral), **la composition de la gouvernance sera étudiée et validée au sein du Comité de pilotage de la candidature et dans les instances de décision des 3 EPCI.**

Pour toute question relative au présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) merci de prendre contact auprès de :

Contact

Christelle Bacor

Cheffe de projet "programmes européens"

Direction de la stratégie et des partenariats

Lannion-Trégor Communauté

Tel : 02 96 05 80 08 / 06 73 72 29 84

